

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **8 décembre 2014**, à 20 h 30, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallé	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
	Siège No 6 Martin Bahl

La conseillère Linda Thomas est absente.

Tous les membres du conseil ont reçu l'ordre du jour de ladite séance extraordinaire.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h 30 et déclare la séance ouverte.

R 2014-12-322

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
du 8 décembre 2014

- 1 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Embauche employé voirie
- 4 Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
- 5 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2014-12-323

3. EMBAUCHE EMPLOYÉ DE VOIRIE

ATTENDU la démission de M. Tim Coddington;

ATTENDU l'affichage de poste pour un employé de voirie – déneigement;

ATTENDU QUE suite aux entrevues, le comité de ressources humaines recommande l'embauche de M. Jean-Guy Pépin au poste d'employé de voirie pour le déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'embaucher Monsieur Jean-Guy Pépin au poste d'employé en voirie.

Les conditions d'embauche sont les suivantes :

- Semaine de travail de 40 hrs par semaine;
- Période de probation de 6 mois à compter de la date d'embauche;
- Taux horaire à l'embauche selon le tarif établi par le comité de ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2014-12-324

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, de lever la séance à **20 heures 35 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 12 janvier 2015